

* DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 juin 2022
N° 25

**OBJET : Désignation des Conseillers Municipaux membres du comité des fêtes
de la Commune de COGGIA**

Date de la convocation : 26/06/2022

Nombre de membres Composants l'Assemblée : 11

Nombre de Conseillers En exercice : 11

Nombre de membres Présents : 07

Nombre de votants : 08

Quorum : 06

Secrétaire de séance
M. COGGIA
François

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi 11 janvier, à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. COGGIA François, Maire.

Étaient présents : M. COGGIA François, M. CERVIOTTI Jean-Louis, M. SPADA Sébastien, M. COGGIA Jean-Dominique, M. RAFFALLI Jean-Louis, M. AMPART Jean-Claude, Mme BIFERALI Martine

Étaient absents : M. Ludovic MALATESTA, Mme ANDREI Brigitte, Mme AÏUTI Dominique.

Absents représentés : M. LAPORTE Bernard donne procuration à M. CERVIOTTI Jean-Louis.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Maire, dans le cadre de la création du comité des fêtes communal, expose au Conseil Municipal la nécessité de désigner les Conseillers Municipaux membres de ce comité. Sont proposés :

Membre de droit : COGGIA François, le Maire
Membres permanents : ANDREÏ Brigitte et BIFERALI Martine.

A l'unanimité des suffrages exprimés sont désignés, COGGIA François, le Maire membre de droit, ANDREÏ Brigitte et BIFERALI Martine membres permanents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
François COGGIA